

Grève du mardi 18 mars 2014 :

Lettre d'intention de faire grève à transmettre
le Samedi 15 mars 2014 à minuit au plus tard à l'IEN, y compris par mail :

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement.

Mardi 18 mars 2014 : la FSU avec la CGT, Solidaires et FO, appelle à la grève pour les salaires, l'emploi, la protection sociale et les services publics :

Il s'agit bien pour nous d'être entendus pour que l'amélioration de nos conditions de travail contribue à mieux faire réussir tous les élèves : baisse des effectifs dans les classes, temps pour travailler en équipe, réhabilitation des Rased pour l'aide aux élèves en difficulté, création de postes de remplaçants, formation continue, temps de travail en équipe, fin des injonctions et relation de confiance avec l'institution ...

Il s'agit également pour nous d'être entendus en tant que salariés dont le pouvoir d'achat est en baisse depuis trop d'années.

Les services publics sont indispensables pour tous les citoyens. Or, la situation s'est dégradée ces dernières années pour les usagers comme pour les personnels. Le pacte de responsabilité proposé par le gouvernement et conditionné à une nouvelle et importante réduction des dépenses publiques, aggraverait cette situation.

Les choix économiques et sociaux actuels doivent être réorientés !

La loi n°2008-790 du 20/08/08 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale - le droit de faire grève- reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose «à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer». Placé dans l'obligation de le faire de par mon statut de fonctionnaire, je vous informe que **j'ai l'intention d'être en grève le mardi 18 mars 2014.**

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre «est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil» (article L133-5). Je vous rappelle, Monsieur l'inspecteur d'Académie, que vous vous êtes engagé en CAPD, le 20 octobre 2008, suite à l'interpellation des élus du SNUipp FSU 93, à détruire toutes les lettres de déclaration d'intention d'être en grève.

Le

NOM :

Prénom :

Ecole d'affectation :

Signature